

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 avril 2014 fixant la composition de la commission constituée pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides pour la région Île-de-France – session 2014

NOR : INTA1408235A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides;

Vu l'avis du 10 janvier 2014 relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides organisé au titre de l'année 2014 pour les services localisés en région Île-de-France;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Marie LOTTIER est nommée présidente de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe du ministère de l'intérieur et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides organisé au titre de l'année 2014 pour les services localisés en région Île-de-France.

Article 2

M. Thierry DOUCEMENT, officier de protection à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, adjoint à la chef du service des ressources humaines, est nommé vice-président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe du ministère de l'intérieur et d'adjoints de protection de 2^e classe des réfugiés et apatrides organisé au titre de l'année 2014 pour les services localisés en région Île-de-France.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres de la commission de sélection :

Mme Martine ABECASSIS, attachée principale, documentaliste à la cour administrative d'appel de Versailles.

Mme Béatrice BIGOT, officier de protection, chef de section à la division de la protection à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Mme Françoise BRUGEROLLE DE FRAISSINETTE, attachée d'administration, chargée de projets « ressources humaines », direction générale de la gendarmerie nationale.

M. Nicolas DEMONT, capitaine de police, adjoint au chef de la mission de l'égalité des chances, direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Mme Marie-Christine FARNOUX, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à la direction départementale de la protection des populations de Seine-et-Marne.

Mme Maria FRANCISCO, attachée d'administration, chargée d'études budgétaires au bureau des affaires financières, sous-direction des actions transversales et des ressources, délégation à la sécurité et à la circulation routière.

Mme Colette GOUSSI, attachée d'administration, greffier en chef adjoint, tribunal administratif de Paris.

M. Loïc L'HOTELIER, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à la direction départementale de la protection des populations de Seine-et-Marne.

M. Jean-Christophe PICQUET, conseiller d'administration, responsable de la mission projets professionnels à la sous-direction des personnels, direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur.

M. Thomas PARMENTIER, attaché principal, chef du bureau de gestion et de formation des personnels de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Mme Sophie SELLIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de groupe, chargée du recrutement du corps de soutien technique à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Mme Gwenaëlle TRUILLET, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire au bureau du patrimoine immobilier, préfecture de Seine-et-Marne.

Mme Régine VITRY, attachée d'administration, greffier en chef adjoint, tribunal administratif de Melun.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux de la commission de sélection sera assurée par M. Thierry DOUCEMENT, vice-président.

Article 5

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 avril 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN